

Personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 d'autres cancers (à l'exclusion des cancers du sein chez la femme, du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne, du rectum, du poumon, des bronches, de la prostate et des tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue) avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique pour autres cancers au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). Les patients de sexe masculin atteints de cancers du sein sont inclus dans ce groupe. Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 934 500 personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance, dont 52% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 68 ans et 70 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 38%, dont 50% sont des femmes. Dans l'ensemble, 72% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec ces cancers. Le taux brut tous régimes confondus est de 14,1‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 13,77‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 3,7‰ sont prises en charge pour autres cancers sous surveillance, contre 5,18‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 4,63‰ contre 5,15‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	3 600	13 700	54 900	73 300	126 400	178 200	450 100
Taux brut	0,6‰	1,84‰	6,72‰	18,34‰	36,73‰	68,19‰	14,22‰
Femmes							
Effectif	2 900	21 400	87 700	79 500	112 300	180 600	484 500
Taux brut	0,5‰	2,67‰	10,02‰	18,44‰	29,12‰	45,41‰	13,99‰
Total							
Effectif	6 400	35 100	142 600	152 900	238 700	358 800	934 500
Taux brut	0,55‰	2,27‰	8,43‰	18,39‰	32,71‰	54,45‰	14,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	55 700	14,70‰	14,14‰	58 800	14,34‰	14,29‰	114 500	14,51‰	14,26‰
Bourgogne-Franche-Comté	21 100	16,05‰	13,87‰	21 600	15,23‰	13,86‰	42 700	15,63‰	13,91‰
Bretagne	24 500	15,35‰	13,86‰	26 300	15,21‰	14,00‰	50 800	15,28‰	13,93‰
Centre-Val de Loire	17 500	14,53‰	12,67‰	17 700	13,35‰	12,42‰	35 200	13,91‰	12,60‰
Corse	2 800	18,87‰	15,58‰	3 100	19,83‰	17,75‰	5 900	19,37‰	16,78‰
Grand Est	38 300	15,23‰	14,14‰	40 300	14,75‰	14,19‰	78 500	14,98‰	14,20‰
Guadeloupe	1 300	7,55‰	6,95‰	1 700	7,99‰	8,01‰	3 000	7,79‰	7,54‰
Guyane	300	3,59‰	5,87‰	500	4,52‰	8,38‰	800	4,10‰	7,19‰
Hauts-de-France	37 000	13,11‰	13,90‰	39 200	12,77‰	13,37‰	76 200	12,93‰	13,59‰
Ile-de-France	66 300	11,54‰	13,40‰	76 600	12,15‰	14,29‰	143 000	11,86‰	13,90‰
Martinique	1 000	6,48‰	5,60‰	1 600	7,91‰	7,45‰	2 600	7,28‰	6,66‰
Mayotte	< 100	1,38‰	2,15‰	100	1,93‰	2,75‰	200	1,68‰	2,51‰
Normandie	23 900	15,37‰	14,19‰	25 500	14,91‰	14,12‰	49 400	15,13‰	14,16‰
Nouvelle Aquitaine	45 800	16,09‰	13,60‰	48 500	15,52‰	13,89‰	94 300	15,79‰	13,80‰
Occitanie	42 500	15,01‰	13,15‰	44 600	14,45‰	13,51‰	87 200	14,71‰	13,41‰
Pays de la Loire	27 400	15,06‰	14,23‰	28 600	14,55‰	14,18‰	56 000	14,79‰	14,24‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 400	16,77‰	14,63‰	45 800	16,77‰	15,54‰	87 200	16,77‰	15,17‰
Réunion	2 600	5,98‰	8,02‰	3 200	6,59‰	8,63‰	5 900	6,30‰	8,37‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par classe d'âge en 2019**

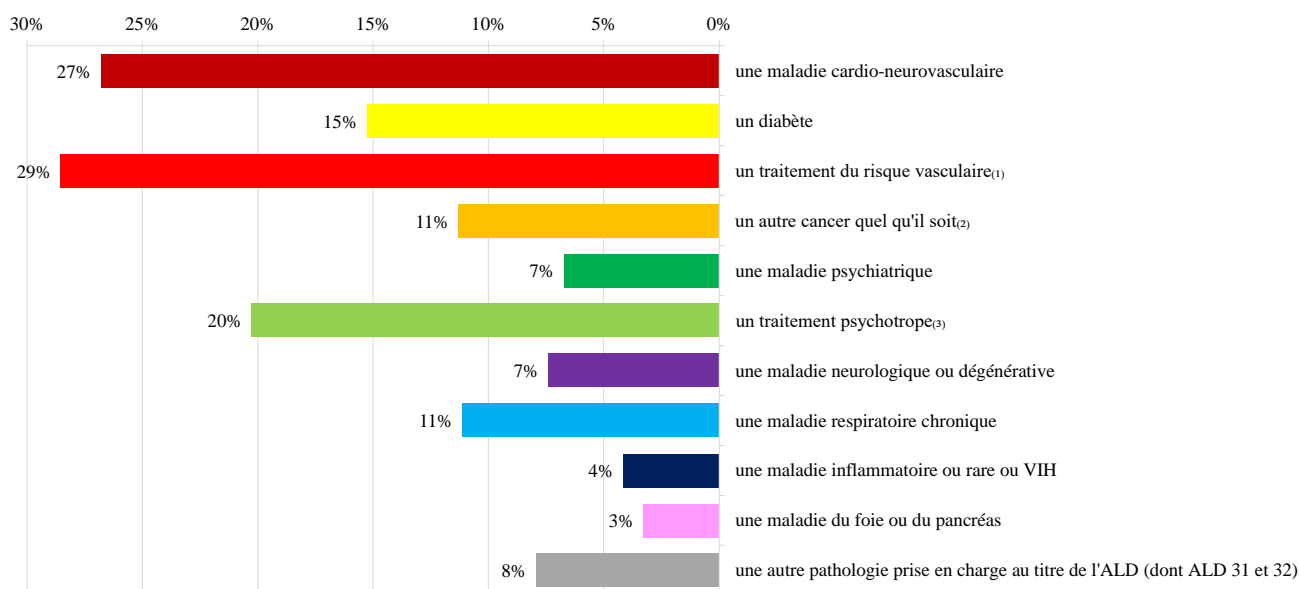
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	700	1 800	4 200	21 800	28 500
Effectif total	5 400	30 600	119 000	124 900	187 900	263 900	731 600
Taux brut	-	0,15%	0,56%	1,46%	2,21%	8,25%	3,89%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance décédées en 2019 sont respectivement de 82 ans et de 85 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 949 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour autres cancers sous surveillance :

- 609 millions d'euros pour les soins de ville (64%)
- 144 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (15%)
- 196 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (21%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 020 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance est de 2,7%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,11 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,12 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux autres cancers sous surveillance est de 5,03%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,26%.